



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
COMITE DE COORDINATION MULTISECTORIEL (CCM)
DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME
Commission de renouvellement du CCM

Appel à candidatures N°1 pour l'élection des membres du secteur de la société civile (ONG Nationales, Organisations religieuses, populations infectées et/ou affectées par le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme)

Constitution de la liste électorale

Dans le cadre du renouvellement de l'Instance de Coordination Nationale du Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, le Commission de renouvellement du CCM du CCM lance un avis à manifestation d'intérêt pour la sélection des organisations issues des trois sous-secteurs de la Société civile :

- Organisations non gouvernementales nationales ou à base communautaire, intervenant au moins sur l'une des trois maladies cibles.
- Associations de personnes touchées ou affectées par la maladie (VIH, Tuberculose et Paludisme)
- Organisations religieuses

Par cet avis, le Commission de renouvellement du CCM invite les organisations de la Société Civile intéressées à soumettre un dossier pour la création d'une liste électorale dans l'objectif d'élire les Représentants de chaque Secteur au sein de l'Instance de Coordination Nationale.

1. Objet de l'avis

Le présent dossier de candidature a pour objet de dresser la liste des organisations de la Société Civile répondant aux critères énoncés dans le présent avis et aptes à pouvoir élire lors d'un processus inclusif, transparent et démocratique, les représentants de chacun des trois sous-secteurs cités plus haut dans la future Instance de Coordination Nationale.

2. Conditions d'éligibilité

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux organisations de la Société Civile répondant aux critères suivants :

2.1. Pour le sous-secteur des ONG/OBC

- Reconnaissance juridique (récépissé datant d'au moins trois ans, statuts, règlement intérieur) ;
- Organisation opérationnelle en Mauritanie et opérant dans le secteur de la santé (en particulier dans la riposte aux trois maladies VIH, Tuberculose et Paludisme), et/ou dans celui des Droits Humains en relation avec la lutte contre les trois maladies;
- Non implication de l'organisation candidate et/ou de son mandataire dans les accusations de malversations ou de détournements, etc.

2.2. Pour le sous-secteur des organisations religieuses

- Reconnaissance juridique (récépissé datant d'au moins trois ans, statuts, règlement intérieur) ;

- Organisation opérationnelle en Mauritanie et être reconnue comme étant une organisation religieuse intervenant aussi ou non dans le domaine de la santé (en particulier dans la riposte aux trois maladies VIH, Tuberculose et Paludisme), et/ou dans celui des Droits Humains en relation avec la lutte contre les trois maladies;
- Non implication de l'organisation candidate et/ou de son mandataire dans les accusations de malversations ou de détournements, etc.

2.3 : Pour le sous-secteur des Associations de personnes infectées et/ou affectées par la maladie (VIH, Tuberculose et Paludisme)

Critères pour les associations

- Reconnaissance juridique (récépissé datant d'au moins six mois et procès verbal d'assemblée générale électorale) ;
- Existence d'un siège propre ou être hébergée dans le local d'un réseau.

Critères pour les personnes

- Personnes infectées (PVVIH) ou affectées par la tuberculose ou le paludisme, affiliées à une organisation de personnes concernées par la maladie, militantes et intègres.

3. Pièces et documents à fournir dans le dossier de candidature

Les organisations doivent soumettre un dossier comprenant les pièces suivantes, en fonction des sous – secteurs :

	ONG/OCB nationales	Organisations religieuses	Associations de personnes touchées ou affectées par la maladie
Expression d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de candidature dûment datée, signée et scellée (précisant les motivations de l'organisation, le nom de la personne mandatée pour le vote, sa fonction au sein de l'organisation, ainsi que son numéro de passeport ou de la carte d'identité nationale). La personne désignée ne doit pas percevoir de salaire ou d'indemnité du BP ni des SB. • Les candidatures féminines sont vivement souhaitées. 		
Reconnaissance juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du récépissé authentifiée par l'autorité administrative compétente ; • Statuts ; • Règlement intérieur ; • Preuve d'inscription sur le site feddam.com 		<ul style="list-style-type: none"> • Copie du récépissé authentifiée par l'autorité administrative compétente ; • Procès Verbal de l'Assemblée générale électorale. • Etre membre d'une association ou d'un réseau de personnes infectées (PVVIH) ou affectées par le paludisme ou la tuberculose.
Fonctionnement / Capacité de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des ressources humaines de l'organisation 		<ul style="list-style-type: none"> • Document attestant de la disposition de local ; • Liste actualisée des adhérents, avec leurs signatures

Opérationnalité et expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Document de présentation de l'organisation • Plan d'action 2026, • Rapport d'activités 2025; • Bilan financier 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de présentation de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de présentation de l'organisation ; • Plan d'action 2026 • Rapport d'activités 2025
Intégrité	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres de recommandations des partenaires (organisations internationales, agences du système des Nations Unies) et des agences de coopération bilatérale 		<ul style="list-style-type: none"> • Lettres de recommandations des partenaires (organisations internationales, agences du système des Nations Unies) et des agences de coopération bilatérale

Les organisations candidates pourront en outre fournir toute autre pièce justificative utile afin de mieux cerner les capacités professionnelles de la structure.

5. Remise des dossiers de candidature

Les organisations candidates intéressées par le présent avis d'Appel à Manifestation d'Intérêts devront déposer le dossier de candidature sus mentionné (contre accusé de réception) en deux exemplaires au plus tard (délai impératif) et contenu dans une enveloppe extérieure anonyme, avec la mention « A ne pas ouvrir, Appel à candidature N° 1», le Mardi 04 Août 2026 à 17h 00 précises, à l'adresse ci-dessous :

CCM Mauritanie,
Ilot C, lot 69, Tevragh-Zeïna,
Nouakchott Mauritanie
Téléphone : + 222 45 29 38 05
Secrétariat permanent du CCM

Les dossiers seront reçus tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à l'attention du Président du CCM

6. Dépouillement

Le dépouillement des dossiers de candidature aura lieu à partir du **Mercredi 05 Août 2026** par le comité de renouvellement du CCM.

7. Publication de la liste des organisations retenues

La liste des candidatures retenues sera publiée le vendredi **14 Août 2026** au secrétariat permanent du CCM.

8. Election des représentants

L'élection des membres représentant les sous-secteurs susmentionnés aura lieu au plus tard le mardi 01 Septembre 2026. L'Assemblée Générale électorale du Bureau Exécutif du CCM aura lieu le **jeudi 22 Octobre 2026**.

Le Commission de renouvellement du CCM du CCM